

Article 7 - Un ravitaillement sera assuré aux lieux de départs et de contrôle, à Auvers-Saint-Georges, Bondoufle, Évry et en Forêt de Sénart. Une collation attendra les participants sur le lieu d'arrivée, à l'école Jean Moulin à partir de 11h00.

Horaire de fin des ravitaillements

Auvers-St-Georges 11h00 / Bondoufle 13h00 / Evry 14h00 / Forêt de Sénart 15h00

Article 8 - Le respect de l'itinéraire et l'arrêt aux différents points de contrôle sont obligatoires pour chaque participant, quelles que soient la discipline sportive et la distance.

Article 9 - Le contrôle d'arrivée sera ouvert de 11h00 à 16h00 le dimanche 18 avril 2010 à l'école Jean Moulin, avenue Charles de Gaulle à Montgeron. Les participants arrivant avant 11h00 et après 16h00 ne pourront être pris en compte par le collectif d'organisation.

Article 10 - Chaque participant recevra un **DIPLÔME** attestant qu'il a participé à la Traversée de l'Essonne 2010, ainsi qu'une récompense (médaille).

Article 11 - Les départs s'échelonnent en fonction de l'activité choisie à une heure fixée pour chaque discipline (voir tableau ci-après).

Article 12 - Le parcours sera fléché de la manière suivante : **TE**

Article 13 - Un service de cars est mis en place, permettant aux participants de laisser leur véhicule à l'arrivée à MONTGERON dans la cour de l'école Jean Moulin pour se diriger sur les lieux de départ d'ÉTAMPES, de SAINT-VRAIN et d'ÉVRY.

Nous vous demandons de respecter impérativement les horaires ci-dessous et d'arriver 30 minutes avant chaque départ :

- ↳ Départ à 7h00 pour ÉTAMPES.
- ↳ Départ à 7h45 pour SAINT-VRAIN.
- ↳ Départ à 9h45 pour ÉVRY.

LA TRAVERSÉE DE L'ESSONNE 2010	DÉPARTS			ARRIVÉE	
	ÉTAMPES Gymnase René Jouanny	SAINT-VRAIN Salle Jean-Pierre Beltoise	ÉVRY Stade DESROYS DU ROURE, proche Gare d'Evry, Bords de Seine	MONTGERON École Jean Moulin	
ACTIVITÉS	MARCHE	9h00	10h30	Pour tous les participants, contrôle et collation de 11h00 à 16h00.	
	JOGGING	8h30	9h30		10h45
	ROLLERS	9h00	9h45		11h00
	VÉLO	9h00	10h30		11h00
	ÉQUITATION	A partir de 9h00 pour 10 et 28 km à proximité du centre hippiques des Bergeries de Draveil.			

Pour venir au lieu d'arrivée **ÉCOLE JEAN MOULIN** (face à la forêt de Sénart) : rejoindre la RN6 et prendre la sortie MONTGERON-DRAVEIL Plateau des Bergeries. Au feu de la sortie, prendre la direction MONTGERON, l'école Jean Moulin se trouve sur cette avenue à 500 m environ sur la gauche, 86 rue Ch. De Gaulle (avant une station de lavage auto).

Organisée par le



La Traversée de l'Essonne

Dimanche 18 avril 2010

avec le soutien de



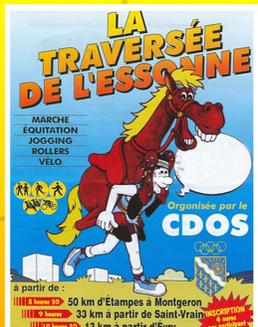


Inscription sur place
4 € par participant

A partir de

8h30	55 km d'Étampes à Montgeron
9h00	33 km à partir de Saint-Vrain
10h30	13 km à partir d'Évry

Renseignements au **01.60.78.27.58**
<http://essonne.franceolympique.com>



Le Mot du Président d'Honneur

Le C.D.O.S. Essonne, malgré les problèmes que pose la crise financière que nous traversons, poursuit sa marche et notamment l'organisation de ses activités sportives traditionnelles des TRAVERSÉES de l'ESSONNE et de l'ESSONNE sur l'EAU.

Mon successeur et ami Rolland BESSON assisté de Chantal SCHNEIDER, tout en poursuivant des activités diverses dont les 3^{èmes} Assises de l'EPS, des APS et du sport en Essonne, organise les **TRAVERSÉES de l'ESSONNE le DIMANCHE 18 AVRIL 2010** et **l'ESSONNE sur l'EAU le DIMANCHE 05 SEPTEMBRE 2010**.

Ces sympathiques regroupements de sportifs de toutes origines ont un emblème : c'est la VITALITÉ du C.D.O.S. qui, malgré les vents contraires, vous exprime sa foi en l'avenir.

Je salue **TOUS les BÉNÉVOLES** qui font le succès de ces deux manifestations et vous invite, en participant à ces deux initiatives, à marquer votre intérêt pour toutes les activités et actions du Comité Olympique et Sportif de l'Essonne.

C'est un remerciement et un encouragement pour tous.

J'espère vous rencontrer sur le terrain en ces deux occasions.

MERCI à tous et vive l'amitié qui unit tous les participants, jeunes et moins jeunes, qui font vivre et se développer l'amitié dans l'effort.

René BEDENNE,
Président Fondateur du CDOS de l'Essonne.



Les dispositions de la Traversée de l'Essonne du dimanche 18 avril 2010

Article 1 - La Traversée de l'Essonne est organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne avec le concours technique des Comités Départementaux de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, de la Fédération Sportive et Culturelle de France, de la Fédération Française de la Retraite Sportive, du Sport Adapté, du Tourisme équestre, de la Gymnastique volontaire, du Handisport, de l'Union Sportive de Vigneux, de l'Association des Cavaliers de Brétigny et de l'Association des Cavaliers de l'allée royale de Sénart.

Article 2 - La Traversée de l'Essonne est ouverte à tous les adeptes des activités sportives qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et associations visés à l'article 1. Les enfants participant à la Traversée de l'Essonne le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure désignée par eux.

Article 3 - La Traversée de l'Essonne n'est pas une course, ni une compétition, mais une épreuve à allure libre, ouverte à tous afin d'inciter à la pratique du sport et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants. Les participants doivent obligatoirement respecter le CODE DE LA ROUTE. Le parcours se situant sur des voies, routes, chemins, lieux publics, chaque participant doit respecter l'ensemble des sites empruntés et les laisser dans le même état de propreté que précédemment à leur passage.

Article 4 - Afin que les épreuves soient à la portée du plus grand nombre, celles-ci comportent des distances à parcourir différentes...

- ☛ 55 km pour le parcours d'ÉTAMPES à MONTGERON.
- ☛ 33 km pour le parcours de SAINT-VRAIN à MONTGERON.
- ☛ 13 km pour le parcours d'ÉVRY à MONTGERON.

⇒ Les CAVALIERS auront la possibilité d'effectuer une randonnée à l'Est de la forêt de Sénart avec départ au club hippique des Bergeries à Draveil. Des plans du parcours seront fournis au départ par M. Delvallet. Renseignements au 01 64 90 22 11 ou 06 81 44 84 92.

⇒ Les MARCHEURS désirant partir de SAINT-VRAIN (33 km) se doivent d'être des marcheurs aguerris pouvant réaliser durant plusieurs heures consécutives une moyenne minimum de 6 km/h.

Article 5 - Le droit d'inscription est fixé à **4 euros par participant**, quelque soit le point de départ. Il comporte une assurance garantissant les risques ACCIDENT et RESPONSABILITE CIVILE. Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve. En cas d'abandon, il est demandé au participant de prévenir les organisateurs en téléphonant au numéro figurant sur la feuille de route.

Article 6 - Il sera remis à chaque participant une feuille de route comportant la carte assurance visée à l'article 5 et un dossard (prévoir des épingles à nourrice) que chacun devra obligatoirement épingler sur son dos.